

**RAPPORT N° 03/4-11**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**AMENAGEMENT DE SITES SPORTIFS**  
**POUR L'ORGANISATION DES 4EMES JEUX DE LA CJSOI**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**  
**ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre des 4èmes Jeux de la CJSOI (Commission Jeunesse et Sports de l'Océan Indien), la Commune envisage de procéder à l'aménagement des sites sportifs suivants :

- Petit Stade de l'Est Jean Ivoula,
- Complexe Sportif de Champ-Fleuri.

Les travaux seront décomposés en 4 lots :

- Lot 1 Piste d'Athlétisme de Champ-Fleuri
  - . Réaménagement des vestiaires,
  - . Couverture des gradins ;
- Lot 2 Complexe Sportif de Champ-Fleuri
  - . Travaux de peinture intérieure Salles B et S,
  - . Traitement acoustique Salle S,
  - . Traçage lignes de jeux Salle S ;
- Lot 3 Complexe Sportif de Champ-Fleuri
  - . Réaménagement des vestiaires Salle B danse et musculation ;
- Lot 4 Stade de l'Est Jean Ivoula
  - . Réfection du sol sportif.

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 740 000 euros TTC.

Le financement est de :

- . 50 % subvention de l'Etat,
- . 30 % subvention de la Région,
- . 20 % participation de la Commune.

## RAPPORT N° 03/4-11

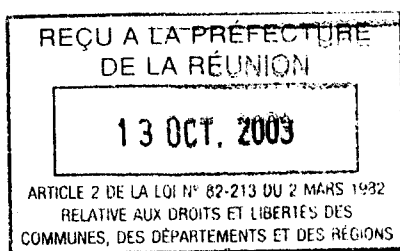
Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Article 23.13 du Budget principal 2003.

Je vous demande, en conséquence :

1. d'approuver le projet d'aménagement de sites sportifs pour l'organisation des 4èmes Jeux de la CJSOI ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics),
  - marché décomposé en 4 lots ;
  - enveloppe budgétaire : Budget principal 2003 -les crédits définis seront inscrits aux Chapitre 23 et Article 23.13- ;
3. de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;
4. de m'autoriser à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
5. de m'autoriser à solliciter les subventions ;
6. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou par moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 03/4-11  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 30 septembre 2003**

**OBJET**

**AMENAGEMENT DE SITES SPORTIFS  
POUR L'ORGANISATION DES 4EMES JEUX DE LA CJSOI**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-11 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Christian ALBANY, 8ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet d'aménagement de sites sportifs pour l'organisation des 4èmes Jeux de la CJSOI (Commission Jeunesse et Sports de l'Océan Indien).

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, et 58 à 60 du Code des Marchés Publics),
- marché décomposé en 4 lots (détaillés au texte du Rapport),
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2003 - Chapitre 23 / Article 23.13.

## DELIBERATION N° 03/4-11

### ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres.

### ARTICLE 4

Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

### ARTICLE 5

Autorise le Maire à solliciter les subventions.

### ARTICLE 6

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 8 OCT. 2003

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA

